

CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES
CORPS DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE
DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX DE
NOUVELLE-CALEDONIE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

CONSIGNES

- 1) Afin de diminuer le risque de rejet de votre dossier d'inscription, veuillez lire attentivement l'ensemble des documents avant de le remplir.
- 2) Veiller à compléter les documents de manière lisible.
- 3) Lors du dépôt ou de l'envoi postal du ou des dossiers d'inscription, les documents devront être classés dans l'ordre indiqué des pièces à fournir au dossier d'inscription.
- 4) Si vous déposez votre demande d'inscription, la conformité des diplômes et des justificatifs de citoyenneté ou de résidence ne sont pas contrôlés à l'accueil.
- 5) Le dépôt ou l'envoi postal du ou des demandes d'inscription ne vaut pas inscription aux concours et fera l'objet d'un examen préalable.
- 6) Tout dossier incomplet ou non parvenu à la DRHFPNC dans le délai imparti sera rejeté.

**CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES
CORPS DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE
DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX DE
NOUVELLE-CALEDONIE AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

NOTICE D'INSCRIPTION

Les conditions

- être âgé de 18 ans au moins au cours de l'année 2019 ;
- être titulaire, au 31 octobre 2019, date de clôture des inscriptions, du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- **s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 1000 F.CFP.**

Modalité de dépôt du dossier d'inscription

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **31 octobre 2019 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **31 octobre 2019 à minuit**)

Fonctions – lieu d'affectation

Les fonctions sont décrites dans la fiche statutaire jointe au dossier d'inscription.

Les postes ouverts à ces concours sont pour le centre hospitalier territorial « Gaston Bourret ».

Choix du concours

Pas de durée de résidence exigée pour le 1^{er} concours.

Les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes résidents peuvent présenter les 2 concours

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 31 OCTOBRE 2019 à 16H00

CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES
CORPS DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE
DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX
DE NOUVELLE-CALEDONIE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Pour le 1^{er} concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie
Pas de durée de résidence exigée

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 1**),
- deux vignettes de concours à 500 F.CFP ou une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*fournir qu'une enveloppe, si vous souhaitez recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans**
- **un dossier professionnel en 5 exemplaires** (se référer à la fiche « contenu du dossier et règles de présentation »).
- **Si vous avez coché citoyen(ne) sur le dossier d'inscription ci-joint, vous devez fournir :**
 - photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
 - ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original,

ATTENTION : Les pièces à fournir sont à joindre à votre demande d'inscription et non à votre dossier professionnel à l'exception du diplôme et du curriculum vitae qui doivent être joints à votre demande d'inscription et à votre dossier professionnel.

Pour le 2nd concours ouvert à tous

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 2**),
- deux vignettes de concours à 500 F.CFP ou une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*fournir qu'une enveloppe, si vous souhaitez recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans**
- **un dossier professionnel en 5 exemplaires** (se référer à la fiche « contenu du dossier et règles de présentation »).
Si vous vous inscrivez également au 1^{er} concours, ne fournir qu'un jeu de 5 exemplaires de votre dossier professionnel pour les deux concours.

ATTENTION : Les pièces à fournir sont à joindre à votre demande d'inscription et non à votre dossier professionnel à l'exception du diplôme et du curriculum vitae qui doivent être joints à votre demande d'inscription et à votre dossier professionnel.

Notice explicative

Pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours

1 – Vous êtes citoyen(ne)

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;

ou

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

2 – Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2019 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2009 au 15 juin 2019.



Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Pour justifier de votre durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie, vous avez la possibilité de fournir les photocopies d'un ou plusieurs types de justificatifs suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de tous les fournir) :

- quittances de loyers (les factures d'eau, d'électricité ... ne sont pas recevables);

et/ou

- attestations de logement établies par un organisme immobilier (les attestations d'hébergement ne sont pas recevables) ; **et/ou**
- certificats de scolarité ;

et/ou

- avis d'imposition à votre nom ;

et/ou

- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).



Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée. Exemple : certificat de scolarité de 2009 à 2016 + avis d'imposition de 2017 + couverture sociale de 2018 à 2019.

3 – Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie **ou** la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; **et**

- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; **et**

- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

EPREUVE DU CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES D'ACCES AU CORPS DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE

	Coefficient	Durées
Epreuve orale		
1) Dossier	1	
2) Entretien avec le jury à partir d'un dossier de 15 pages maximum (hors annexe) déposé par le candidat lors de son inscription contenant la présentation de son curriculum vitae, de son projet professionnel, de ses titres, travaux, attestations, formations et expériences professionnelles réalisées	2	30 mn (dont 15 mn d'exposé par le candidat)
L'entretien porte notamment sur des thèmes tels que l'expérience professionnelle acquise, les formations continues réalisées et le projet professionnel du candidat		

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 30.

CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION

Le dossier doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature au concours.

Doit figurer en annexe une copie :

- du curriculum vitae ;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.

La dimension des marges est la suivante :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.

**INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE DU CADRE DES PERSONNELS
PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE**

Catégorie A

Fonctions :

- exerce des fonctions d'analyse, d'organisation, de réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, contribue au recueil des données cliniques et épidémiologiques et participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé, dans le respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel
- exerce leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif

INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 692 000 FCFP
Début de carrière : 354 000 FCFP



A l'issue d'un an de stage

**INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE
Stagiaire**

Rémunération brute approximative
335 000 FCFP

FICHE D'INSCRIPTION (ANNEXE 1)

AU 1^{ER} CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES OUVERT A
COMPTER DU **2 DECEMBRE 2019** POUR LE RECRUTEMENT
DANS LE CORPS DES **INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE**
DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

2 vignettes à 500f
ou
1 vignette à 1000f

à coller ici

CLOTURE DES INSCRIPTIONS
LE 31 OCTOBRE 2019 à 16 H 00

Demande d'inscription au 1^{er} concours

[illegible]

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à ce concours.

- en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si le lauréat remplit les conditions statutaires exigées
- toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours

Signature du candidat

**RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)**

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

1^{er} concours sur titre avec épreuves ouvert à compter du 2 décembre 2019 - Infirmiers de bloc opératoire - personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.50 - section concours.

Visa de la DRHFPNC

Visa de la DRHFPNC



DRHFPNC
Direction des Ressources
Humaines et de la
Fonction Publique de
Nouvelle-Calédonie
Section Concours